

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à compter de 22 :55 heures, le mercredi, 26 octobre 2011 par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin, pour agir aussi comme secrétaire aux présentes ainsi que monsieur l'inspecteur municipal, Marc Béland, en soutien et personne ressources aux dossiers des travaux publics, voirie et urbanisme.

* * * * *

• **Constat du quorum, renonciation à l'avis de convocation, ouverture de la séance**

Tous les Membres du Conseil forment quorum et tous, à tour de rôle, renoncent à l'avis de convocation pour tenir une séance extraordinaire, laquelle est ouverte à 22 :55 heures, par le Maire pour y traiter les sujets suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2011-10-298

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit:

ORDRE DU JOUR

• **Renonciation à l'avis de convocation et ouverture de la séance extraordinaire**

1 Adoption de l'ordre du jour

2 Avis de motion n^{os}

2.1 2011-15 pour règlement n° 2011-15 modifiant et remplaçant le numéro du règlement n° G2011-06 pour le numéro G4-2011

2.2 2011-16 pour le règlement n° 2011-16 adoptant le règlement de la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion (Bibliothèque DE 063)

2.3 2011-08-1 pour règlement de modification du règlement n° 2011-08 relatif au CCCT

2.4 2004-001-03 pour règlement de modification du règlement 2004-001 relatif au CCE

3 Entente intermunicipale

3.1 Gestion d'appels d'offres groupés

4 Période de question (s)

5 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION N° 2011-15

Pour règlement n° 2011-15 modifiant et remplaçant le numéro du règlement n° G2011-06 pour le numéro n° G4-2011

Je, Yvon Plante, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal de la Province de Québec*, avis de motion à l'effet que je présenterai en vue de son adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement n° 2011-15 modifiant et remplaçant le numéro du règlement n° G2011-06 (*concernant la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu*) pour le numéro G4-2011 comme suit : Règlement n° G4-2011 concernant la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 26 octobre 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2011

AVIS DE MOTION N° 2011-16
Pour règlement n° 2011-16 adoptant le règlement de la
Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion (bibliothèque DE 063)

Je, Martine Lizotte, Conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal de la Province de Québec*, avis de motion à l'effet que je présenterai en vue de son adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement n° 2011-16 adoptant le règlement de la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion (bibliothèque DE 063).

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 26 octobre 2011

AVIS DE MOTION N° 2011-08-1
Pour règlement de modification n° 2011-08-1 relatif au
Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)

Je, Martine Lizotte, Conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal de la Province de Québec*, avis de motion à l'effet que je présenterai en vue de son adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement de modification n° 2011-08-1 relatif au Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT).

Ce règlement a pour objet de modifier l'article 2.7 dudit règlement 2011-08 pour porter le délai de convocation aux réunions par le secrétaire du CCCT à 5 jours au lieu de 2 et il en est de même lors de convocation par le Conseil municipal ou par deux membres votant du CCCT et aussi de corriger l'erreur de frappe pour lire le mot **deniers** au lieu de dernier à l'article 3.18.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 26 octobre 2011

AVIS DE MOTION N° 2004-001-03
Pour règlement de modification n° 2004-001-03 relatif au
Comité consultatif en environnement (CCE)

Je, Alexandre Saint-Jacques, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal de la Province de Québec*, avis de motion à l'effet que je présenterai en vue de son adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement de modification n° 2004-001-03 relatif au Comité consultatif en environnement (CCE).

Ce règlement a pour objet de modifier ledit règlement 2004-001 et amendements à son article 5 pour remplacer le mot *loisirs* par le mot **environnement**, à son article 7 pour remplacer le libellé par **Seuls les membres du Comité identifiés au premier et deuxième alinéa de l'article 5 ont droit de vote**, à son article 9 et à tous autres articles dudit règlement 2004-001 et amendements, pour remplacer les mots *procès-verbal* par **compte-rendu** et annuler le règlement de modification 2004-001-02 modifiant l'article 6 du règlement 2004-001 et amendements aux fins qu'audit article 6, la présidence soit assumée par le Conseiller(ère) ou son substitut municipal. De plus, les articles 12, 13, 14 et 15 sont ajoutés pour introduire les dispositions relatives au terme d'office, à un poste vacant, à la destitution d'un membre au sein du CCE et à l'entrée en vigueur.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 26 octobre 2011

RÉSOLUTION 2011-10-299

Autorisation pour conclure une
Entente intermunicipale concernant la gestion d'appels d'offres groupés

Considérant les politiques de gestion contractuelle adoptées par les municipalités du Québec;

Considérant le projet d'entente intermunicipale concernant la gestion d'appels d'offres groupés préparé par la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et proposée à des municipalités locales et municipalités régionales de comté (MRC) environnantes, lequel projet d'entente fait partie intégrante de la présente résolution;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve et adopte l'entente intermunicipale concernant la gestion d'appels d'offres groupés;

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2011

Que le Conseil municipal autorise le Maire ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire comptable à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu l'entente intermunicipale concernant la gestion d'appels d'offres groupés avec les municipalités locales de Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste, toutes du territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

4 Période de question (s)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions. Aucune question.

* * * * *

5 Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 2011-10-300

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyée de madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 22 :10 heures.

Adoptée à l'unanimité

**Martin Lévesque,
Maire**

**Élise Guertin, Directrice générale
et secrétaire-trésorière**